

Formation ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

Admission en 3^{ème} année, spécialité génie maritime, de tronc commun sous statut étudiant avec module d'accompagnement à l'apprentissage

Pour des candidats issus de CPGE (PSI, MP), DUT, BUT, Licence, ATS ...

Procédure de candidature

Ouverture des candidatures : 12 février 2024

Clôture des candidatures : **17 mai 2024 (23h59 – heure de Paris)**

Les candidats ont jusqu'au 24 mai 2024 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, une pré-sélection est effectuée.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien portant sur leur parcours et leur motivation.

Conditions requises pour candidater :

- Avoir capitalisé 120 ECTS niveau bac+2
CPGE MP, PSI, prépa ATS, Licence scientifique. DUT ou BUT : consulter l'annexe jointe pour les spécialités

Sélection :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude du dossier
- Un entretien pour les candidats admissibles

1. Modalités de candidature

La candidature se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

2. Constitution du dossier de candidature

1. Règlement de 60 euros pour les frais de dossier
 - ⇒ Règlement frais de dossier
 - Soit par paiement en ligne
 - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM
[IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190
[BIC] TRPUFRP1
2. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport
3. Curriculum vitae*
4. Lettre de motivation*

Page 1 sur 3

5. Documents de scolarité :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
6. Les documents étrangers devront faire l'objet d'une reconnaissance officielle par l'organisme ENIC-NARIC France. Consulter le site : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) **ou** PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- CV_NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. L'état de cette candidature, complète, ou incomplète est indiquée dans votre espace candidat extranet ENSM, avec, dans le cas d'un dossier incomplet, la nature des pièces manquantes.

Les candidats seront informés de leur admissibilité ou non-admissibilité à l'entretien au plus tard le 7 juin 2024.

L'entretien se déroulera dans les locaux du site de Nantes de l'ENSM, 1 rue de la Noë, 44300 Nantes.

Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final à partir du 5 juillet 2024.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les candidats admis devront confirmer leur inscription via l'espace candidat extranet ENSM <https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>, dans les délais qui seront précisés au moment des résultats.

Le montant des droits de scolarité est fixé par arrêté ministériel chaque année.

Pour information, le montant de ceux-ci pour l'année 2023-2024 s'élevait à 1570€.

Contact : bef.nantes@supmaritime.fr

Annexe

Liste des titres ou diplômes éligibles pour un recrutement en formation ingénieur, 3^{ième} année Génie Maritime

DUT ou BUT :

Génie civil, construction durable (GCCD)
Génie industriel et maintenance (GIM)
Génie thermique et énergie (GTE), ou Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique (MT2E)
Génie électrique et informatique industrielle (GEII)
Hygiène sécurité environnement (HSE)
Réseaux et télécommunications (R&T)
Chimie option chimie industrielle
Génie chimique, génie des procédés option procédés (GChGP)
Science et génie des matériaux (SGM)
Mesures physiques (MP)

CPGE :

MP, PSI

Prépa ATS

L'admission suppose soit l'inscription en seconde année de CPGE PSI, MP ou en année de prépa ATS, soit un cycle prépa PSI, MP ou ATS déjà achevé.

Licence scientifique